

LETTRE D'INFORMATION REFERENTE HANDICAP

ifCASS

LES ESPACES D'ATTENTE SECURISES

Numéro : 2

Mai 2022

Qu'est-ce que l'EAS ?

L'espace d'attente sécurisé (EAS) est un dispositif mis en place pour adapter les normes de sécurité incendie à la particularité des personnes handicapées et à mobilité réduite dans les établissements recevant du public (ERP). C'est une zone à l'abri des flammes et du rayonnement thermique.



En cas d'incendie, l'évacuation générale est la règle. Toutefois, pour tenir compte de l'incapacité d'une partie du public à évacuer ou à être évacuée rapidement, la réglementation des établissements recevant du public prévoit la possibilité d'une évacuation différée des personnes si nécessaire. Pour ce faire, à chaque niveau accessible, les personnes qui sont dans l'impossibilité d'évacuer immédiatement doivent pouvoir trouver une solution de mise à l'abri provisoire.

**L'EVACUATION
RESTE LA
REGLE**

Les EAS pour les personnes handicapées mais pas seulement. Ils accueillent les personnes ne pouvant pas être évacuées rapidement, en raison d'un handicap permanent ou temporaire (jambes cassées, foulures, crise de panique..).

D'une façon générale, l'EAS apparaît comme un dernier recours lorsque les autres solutions d'évacuation incluses dans le dispositif de sécurité ne sont pas applicables.

**Les EAS à
l'IFCASS**

Pièces :

115 - 127

201 - 223

305 - 317

La signalisation des EAS

Afin de signaler les accès d'évacuation aux pompiers, des ronds rouges ont été collés sur les vitres des EAS. A l'intérieur, ils sont identifiés par le logo vert (ci-contre).

Que faire si vous êtes dans un EAS ?

Gardez votre calme. Respectez les consignes collées sur la porte. Signalez votre présence en appelant le 06 60 22 54 37 et manifestez vous derrière la fenêtre à l'arrivée des secours.



Actualités administratives et juridiques

➔ **Le décret n° 2022-570 du 19 avril 2022** complète les critères d'attribution de la prestation de compensation du handicap mentionnée à l'article D. 245-9 du code de l'action sociale et des familles pour son accès par les personnes atteintes de surdité. Jusqu'à présent, les personnes sourdaveugles doivent « choisir » entre les deux handicaps lorsqu'elles font une demande de prestation de compensation du handicap (PCH). Le décret crée un nouveau forfait d'aide humaine. Ses dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2023.

La **surdité** est un handicap rare et unique qui combine une déficience visuelle et une déficience auditive, pouvant être plus ou moins sévères. Elle concerne environ 6500 personnes en France

➔ **Une circulaire datée du 17 mars 2022** a introduit la mise en place de référents handicap dans la Fonction publique d'État. Elle demande aux Administrations de doter les référents handicap d'une lettre de mission précisant leurs missions, leur positionnement, les moyens auxquels ils peuvent recourir, au regard notamment des dispositions de l'article L. 131-9 du code général de la fonction publique .

L'actualité de l'IFCASS en matière d'accessibilité

➔ L'IFCASS s'est doté d'un **casque antibruit** : celui-ci aidera la personne avec autisme et/ou présentant des troubles de la perception sensorielle en diminuant la charge sonore et en favorisant ainsi le bien-être et la disponibilité de la personne : il aide à rester concentré en limitant les distractions auditives.

➔ **Le livret d'accueil** du stagiaire en situation de handicap est finalisé. Il est disponible sur le site internet de l'IFCASS – Onglet Accessibilité.

➔ **Un flyer « Handicap et Formation »** a été réalisé. Il explicite les formalités à accomplir pour bénéficier d'aménagements spécifiques et fournit des contacts utiles aux futurs stagiaires en situation de handicap.

➔ **Un défibrillateur** a été installé au rez-de-chaussée de l'établissement, face au bureau accueil internat.

Ecouter, lire et voir

Lire :

L'homme qui n'a pas inventé la poudre interroge sur la différence et les limites plus ou moins fondées que notre société nous concède. Cette comédie dépasse les tabous et l'intolérance à partir d'une rencontre improbable entre Sébastien en situation de handicap et Barbara non handicapée.

Stéphanie CLAVERIE Prix handi-livre 2017 – Edition coton

Ecouter - Voir :

Sur le site internet du Monde un podcast "**Rebond, vivre avec le handicap**" Des personnalités sont interrogés sur leur rapport au handicap et la façon dont elles vivent avec.

A écouter et faire découvrir pour faire changer le regard sur le handicap.

https://www.lemonde.fr/podcasts/article/2022/03/29/rebond-vivre-avec-le-handicap-le-nouveau-podcast-du-monde_6119658_5463015.html